



# Avis de la Municipalité

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 11 décembre 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Étienne Dubuis, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n° 16/19 demandant un crédit de CHF 990'000.00 pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux ;
- d'accepter le préavis municipal n° 17/19 concernant le budget communal pour l'exercice 2020 ;
- d'accepter le préavis municipal n° 18/19 concernant un crédit de CHF 244'070.80 pour le règlement des travaux d'intérêt public liés aux projets « En Champagne ».

Le Secrétaire :

N. Ray

Saint-Sulpice, le 12 décembre 2019